cette politique? Mous répondrons que, placés sur le terrain de l'ordre social chretien, nous y gardons le poste qui nous appartient par droit d'ainesse. Ceiui qui vient y prendre place sans voutoir entrer dans nos rangs manque de logque cependant nous ne le repoussons pas et nous lui laissons voloniters l'honneur d'avoir une part daus nos luttes.

Arrêtons-nous là; le mouvement est bon.quoique l'expression laisse à désirer.

bon, quoique l'expression laisse à désirer. Si ce langage quelque peu hautain nous semble mal approprié à une ceuvre de persuasion, l'inspiration en est exceliente. Nous en prenous acte, sans cher-cher à relevér, dans ce qui précède et dans ce qui suit le passage que nous ve-nons de citer, les contradictions ou pour mieux dire, les compensations que l'U-zion a cru devoir accorder à l'intransi-geance de quelques-uns de ses amis.

L'Union n'accepte nullement l'outrageante accusation qu'elle prête-rait son conceurs à l'Union conser-vatrice. Voici ce qu'elle répond au Monde ce matin ;

Monde ce matin;

En vérité, nous croyens réver, lersque nous entendons le journal le Monde, qui se dit royaliste, soutenir sa thèse d'Union conservatrice. Mais nous avons aujourd'hui une nouvelle surprise, et nous épreuvens quelque peine à poursuivre une discussion sérieuse.

Le Monde vient de faire, en effet, la plus étonnante découverte: « L'Union conservatrice; elle vitupère encore le nom, mais elle consent à préconiser la chosels Nous supplions le Monde de neus éclairer, car nous serions vraiment très heureux de nous retrouver d'accord avec lui, et notre satisfaction serait d'autant plus vive que, dans ce cas, l'Union conservatrice, si chère au Monde, ne serait plus l'Union conservatrice. Nous lui plus viva que, dans ce cas, l'Union conservatrice, si chère au Monde, ne serait
plus l'Union conservatrice. Nous lui
demandons une définition, et, nous réservant de lui répondre, il nous suffira
aujourd'hui de lui rappeler que l'Union
conservatrice n'a été jusqu'ici qu'une
combinaison destinée à écarter toute
action politique ayant un caractère déterminé, toute revendication d'une solution gouvernementale, pour amener des
partis opposés à subordonner entièrement la question essentielle du gouvernement de la France aux préoccupations
graves, assurément, qui, sur certains
points importants, peuvent leur être
communes. Nous acceptons volontiers
la communauté de ces préoccupations
mais nous nous refusons à y chercher
la règle absolue de notre action politique.

En réponse à un article du Voltaire, M. Paul de Cassagnac écrit dans le Pays.

Dites donc, rédacteur du Voltaire,

Dites donc, rédacteur du Veltaire, ne feriez-vous pas mieux de ne pas parler des hôtels des gens st de leur fortune? Si l'ai un hôtel, on sait d'où il vient, et il n'y a pas une pièce de cinq francs dans ma poche dont je ne puisse indiquer l'origine.

Votre commanditaire et patron Gambetta peut-il en dire autant? Et quand on écrit dans la maisen d'un homme qui s'est engraissé aux dépens de la patrie, qui a gagné son premier argent avec Ferrant le filou; qui doit aux désastres de la nation les cigares qu'il fume et les fourrures qu'il porte; qui s'est enrichi dans mes ruines et qui se promène au Bois dans une voiture à qui s'est enrichi dans nes ruines et qui se promène au Bois dans une voiture à huit ressorts que les contribuables ont payée; qui vit de l'emprunt Morgan et qui s'amuse avec l'argent de la hausse amenée par la guerre tunisienne; quand on est l'ami, le serviteur, le porte-plume de l'ètre immonde qui se vautre sur la France, dont il a fait sa bauge, on reste tranquille, vous entendez bien!

Et on ne parle pas des fortunes honnéts, lorsqu'on a le malheur de défendre les fortunes voiéesEt si vous voulez, nous constituerons un jury spécial devant lequel Gambetta votre patron, et moi, votre serviteur, nous rendrons compte soit de nos ressources, seit de nos dépenses.

Ce sera drôle, très drôle; et nous verrons, à la grande curiosité de l'Europe, si c'est en plaidant au Palais que Gambetta, le piller de café, l'homme aux bottes éculées et qui ne dinait pas toujeurs, est devenu l'opulent propriétaire de Ville-d'Avray et le rentier dodu que l'on sait.

Demandez-lui donc s'il veut s'expliquer

La scène se passe au palais de l'Elysée dans la la salle affectée au Conseil des ministres,

la salle affectée au Conseil des ministres. Tous les ministres sont présents. M. Grévy, roide et immobile dans son fauteuil, est

M. GRÉVY (sortant de son nuage). -

M. GREYY (307 cant as son nauge).

Ah l c'est-juste, pardon... Messieurs, la séance ouverte. La parole est...

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL (se levant).

Messieurs, permettez-moi tout d'acord d'indiquer en queiques mots l'objet de notre réunion.

les voies qu'ns de venir.

M. Grievy — Très bien I Très bien !...
(s'adressant à M. Gambetta). A qui
donner la parele ?

M. Le Président du conseil—Bonnezla à M. le ministre de l'intérieur..

M. Grievy (bas à M. Gambetta)—Commont l'appelez-vons ?

ment l'appelez-vons?

M.LE PRÉSIDENT DU CONSEIL(même jeu)

- Waldeck-Rousseau.
M. Grévy - Rousseau? ah! parfait...
Ce fut un grand philosophe.
M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL - Ce n'est M. Grevy — La parole est à M. le mi-

nistre de l'intérieur.

M.LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. Selevent

- Messieurs, c'est avec..

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL, interrom1221. — Avec fierié, out, messieurs, jose le dire, que je puis vons entretenir des grandes réformes accomplies jusqu'à ce jeur dans le département. de M. le ministre de l'intérieur. Nous avons déjà adressé deux ou trois circulaires qui ont produit le meilleur effet. Sur ce point, notre passé quoique bien jeune encore, peut déjà répondre de notre avenir. En voilà assez peur l'intérieur.

M GRÉVY — Faut-il donner la parele à un autre orateur?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Tout à l'heure. Je ne vous parlerai pas de mon département : ce sont là des affaires qui doivent vous rester étrangères. Nous passerons donc, si ça vous est égal, au ministère des cultes.

M. CRÉVY. — La parole est à mon-M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL, interrom

ministère des cuites.

M. Crévy. — La parole est à mon-sieur... comment l'appelez-vous?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Paul

Bert...
M. Grévy. — Ah! nous avons aussi
Colbert... très-bien... très-bien. Il a la M. LE MINISTRE DES CULTES, se levant.

parole.

M. LE MINISTRE DES CULTES, se levant.

Appelé par la confiance...

M. Le PRÉSIDENT DU CONSEIL. — En ce
qui concerne les cultes, messieurs je
n'aurai que quelques mots à vous dire.
C'est là un ministère que j'aurais voulu supprimer, attendu qu'il répond à des
supersitions d'une autre époque. Si j'ai
reculé devant cette mesure, c'est uniquement dans la crainte qu'on ne m'accusat de vouloir réduire le nombre des
ministres.
(A ce moment M. la ministre du commerce et
des colonies se dresse sur son banc et s'étant tourne vers M. Gambetta, fait entendre
un petit bruit sec en claquant l'un centre
l'autre le médius et le pouce de sa main
droite, levée en l'air.)

M. Le PRÉSIDENT DU CONSEIL (à M. le
ministre du commerce). — Allez, et ne
soyez pas longtemps. Et... pas de bêtises surtout.
M. Grévy (timidement). — A qui doisje donner la parole?

M. Le PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Si vous
voulez bien... à M. le ministre du commerce.
M. Grévy. — Mais... il est.

nerce. M. Grévy. — Mais... il est. M. GREVY. — Mais... Il est.

M. Le Präsident du conseil. — Ça ne fait rien; allez y tout de même.

M. Grevy. — La parole est à M. le ministre du commerce et des colonies,

M. Le President du conseil. — Ah!

le commerce, messieurs... le commerce... c'est l'âme même de la nation... c'est ar l'à qu'on s'enricht... le commerce.

par la qu'on s'enrichit... le commerce mène à tout, messieurs ; en ce qui me concerne, voyez plutôt l'épicarie, l'épica-

concerne, voyez pluiôt l'épicerie, l'épicerie concerne, voyez pluiôt l'épicerie, l'épicerie politique surtout. Hein 7 quelle preuve éclatante l'Aussi, les interêts du commerce auront toute notre sollicituie.

A vrai dire, nous ne savons pas encore au juste si nous serons protectionnistes ou libre-échangistes. Ce qui est le plus vraisemblable, c'est que nous serons l'un et l'autre, à la fois ou alternativement, neus conformant ainsi aux règles de la politique scientifique... et opportuniste.

M. GRÈVY. — Donnerai-jeia parole à M. le ministre de l'Agriculture?

UNE VOIX. — Il est a Bagnères de Bigore... en train de chaufier sa nouvelle candidature.

M. GRÈVY. — Comment ? député, ministre et encore candidat ? Enfin, ce n'est pas mon affaire. Sauf avis contraire, dennerai-je la parole à M. le ministre de la guerre ?

la guerre ?

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE (se le-

In guerre?

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE (se levant). — La parole... a moi... je suis un homme d'action, moi, crénem, crénom!

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — SUr ce chapitre, messieurs, notre tâche est tout indiquée, et pour bien mériter de la partie, M. le ministre de la guerre n'aura qu'à faire... exactement le contraire de ce qui a été fait par son honorable prédécesseur.

M. GRÉVY. — A qui le tour?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — A M. le ministre des Beaux-Arts.

M. LE MINISTRE DES BEAUX-ARTS (se levant et passant les doigts dans sa belle barbe blonde. — Les Arts...

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Les arts, ça me conmait. On a trop négligé les arts jusqu'ici... ces arts qui font la gloire et l'orgueil de la France.

Ah! les arts! les theâtres, les actrices les danseuses! Quel noble département, messieurs! Donc, les arts auront tous nos soins. Et si jen ai confié le ministère à un autre moi-mème, c'est afin de pouvoir fonner à ces arts.

tère à un autre moi-mème, c'est afin de

tère à un autre moi-mème, c'est afin de pouvoir donner à ces aris...

M. PROUST, evec humilité... — Ce qui appartient à César.

M. GRÉVY. — La parole est...

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Pardon, je la garde ça ira plus vite. Il neus reste à entendre les explications de MM. les ministres de la marine, de la justice, des travaux publics, des finances, des postes et télégraphes.

A cemoment le crâne jvoirin de M. Grévy.

(A cemoment le crâne ivoirin de M. Grévy s'icline doucement sur] l'épaule gauche, et l'on entend un ronronnement significatif. C'est M. Grévy qui ronfle.)

C'est M. Grévy qui ronfle.)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL (baissant la voix et s'adressant aux ministre).

— Vous pouvez vous retirer, Messieurs.

M. le président de la République est suffisamment édifié. Les explications que vous lui avez fournies. l'initiative qu'il a prise, les instructions qu'il vous a dictées, répondent assez aux bavardages d'une certaine presse et montrent clairement au monde quel est le véritable « chef du pouvoir éxécutif! » J.-J. A.

CHAMBRE DES DÉPUTES (de notre correspondant particulier)

Séance du 13 décembre

PRÉSIDENCE DE M. RRISSON

LA SEANCE

La séance est ouverte à 3 heures. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

OUVERTURE DE CRÉDIT

M. BALLUS dépose son rapport sur le projet de loi tendant à l'ouverture au ministère de la guerre, d'un crédit de 81 millions a prélever sur les ressources extraordinaires.

M. le sous-secrétaire d'état au ministère de la guerre, demande l'urgence de la discussion. Il dit que ces 81 millions ne sont qu'une provision sur l'ensemble des crédits de 190 millions.

militons.
L'urgence est mise aux voix et déclarée.
M. BALLU donne, lecture de ce rapport qui réserve à la dutre commission du budjet, le soin de se prononcer sur le surplus du crédit de 199 millioner sur le surplus du crédit de 199 millioner dit qu'il ne s'associera pas à un voie sauctionnant des dépenses qui ont été faites sans l'assentment des Chambres.
Aurès ameliuse, soin l'assentment des Chambres.

OUVERTURE DE CRÉDIT

AU MINISTÈRE DE LA MARINE

M. Clovis Hugues adresse une question à M. Campenon, ministre de la guerre.
M. le president du conseil avait déclaré qu'un de ses premiers soins serait l'épuration du personnel.
M. Gamberta proteste.
M. Chovis Hugues.— On a fait au contraire des nominations scandaleuses.
M. LE Président invite l'orateur à la modération.

ation. M. CLOVIS HUGUES dit que la nomination du énéral Miribel, a éveillé des inquiétudes dans

general Miribel. a éveillé des inquietudes dans le pays.

Le rapport de M.Brisson, sur les élections de 1877, signalent cet officier comme capable de 1877, signalent cet officier comme capable de se prêter à l'exécution d'un coup d'Etat.

M. BRISSON. — Ce rappert à été repoussé par l'assemblée précédente.

M. CLOVIS HUGUES rappelle le coup d'Etat du 16 mai. (Exclamation à droite.) Il est un autre général, dit l'orateur, dont le nom riveille de cruels souvenirs, c'est M de Galiffet, que l'on ne craint pas d'appeler au conseil supérieur de la guerre.

On s'arme coutre la Patrie et contre la République, (Exclamations.)

M. LE PRÉSIDENT invite l'orateur à retirer cette parole.

cette parole.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL déclare qu'il a choisi ces hommes, parce qu'il les considé-

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL déclare qu'il a choisi ces hommes, parce qu'il les considérait comme capables de rendre de grands services à l'armée et au pays, et il les maintiendra.

M. le général Campenon, ministre de la guerre, dit qu'au moment où des modifications importantes sont demandées à nois militaires, le concours des hommes competents est nécessaire. C'est dans ce but, que le Conseil de défense et le Conseil supérieur de la guerre ont décidé qu'aucun membre de ministère ne soit consulté. (Bruit à gauche)

Le ministre, dont le dévouement à la République est, dit-il absolu, couvre de sa respensabilité les agents de son administration. (Applandissement.)

M. CLOVIS HUGUES dit qu'il est triste que le ministre de la guerre n'ait pu touver de capacités militaires en dehors du parti réactionsaire.

M. CAMPENON veut répondre M. Maret pro-

M. CAMPENON veut répondre, M. Maret pro-nonce quelques paroles au milien du bruit. M. le rassident du Conseil demande que M. Maret soit rappelé à l'ordre. Plusieurs membres de la gauche lui répon-dent qu'il n'a pas le droit de diriger les dé-bats. ats. M. Brisson déclare l'incident clos.

LES VIANDES TRICHINÉES

M. GAUDIN pose une question au ministère du commerce, sur l'introduction en France des viandes trichinées.

M. FAUNE dit que le gouvernement a abandonné le système micrographique qu'il était impossible de mettre en pratique.

M. GAUDIN dépose une proposition de loi sur cette question.

VALIDATION

TALIUNTIUN

La Chambre valide l'élection de M. Hurard.
M. Langlois demande que la Chambre
tienne séance demain, pour discuter les projets
de loi relatifs aux finances.
La Chambre décide qu'il y aura séance demain.

La séance est levée à 5 h. 40.

Bulletin économique

Société Industrielle du Nord

DÉSINFECTION DES ALCOOLS M. Laurent Naudin dans une confé-rence faite à la Societé Industrielle du

rence faite à la Societé Industrielle du Nord, le 9 décembre dernier, a communiqué le résultat de ses recherches industrielles sur la question de la désinfection de l'alcool par l'électricité.

On sait que l'industrie des alcools, si importante dans notre région, comporte deux phrases bien distinctes:

La fabrication de l'alcool par fermentation alcoolique des matières sucrées, puis la rectification de l'alcool brut ou flegmes, à l'effet de livrer à la consommation l'alcool pur dit de bon goût.

Actuellement, cette purification s'obtient très-péniblement et en somme ne donne que des produits de qualité inférieurs.

Des travaux de M. Naudin, qu'il a présentés également à la société chimique de Paris, il résulte que la cause de l'infection des flegmes serait la présence bien constatée d'alcools déshydrogènés ou aldéhydes. Le retour des aldéhydes à l'atte d'alcools deshydrogènés ou sulté présence de la constatée d'alcools deshydrogènés ou aldéhydes. Le retour des aldéhydes à l'atte d'alcools des l'accept produit después de l'accept de l'

ou aldéhydes. Le reteur des aldéhydes à l'état d'alcools, correspondants devenait logiquement le remède à apporter.
La voie suivie par l'auteur de cette découverte est nouvelle puisque l'agent désinfecteur employé est électricité comme cause et l'hydrogénatien comme effet.

Le precédé consiste à mettre les alcools bruts au contact de couples voltaïques décomposant l'eau. L'hydrogène engendé dans la réaction se porte sur les aldéhydes pour les transformer en alcools tandis que l'oxygène se combine avec le métal jouant le rôle d'élèment électropositif.

Dans certains cas, cités par M. Laurent Naudin, l'électricité des machines magneto ou dyname électriques devient un complément de la méthode de désinfection par les couples.

Les chiffres cités par l'auteur ont une réelle importance puisque les rendements de nemire, ist on alcool hes couples des les couples de les couples des les couples de les rendements de nemire, ist on alcool hes couples de la méthode de desinfection par les couples alcondements de nemire, ist on alcool hes couples de la méthode de desinfection par les parties et les couples de les rendements de nemire, ist on alcool hes couples de la méthode de desinfection par les couples de nemire, ist on alcool hes couples de la méthode de desinfection par les couples de les rendements de nemire, et al couple de la méthode de desinfection par les couples de la méthode de des

Les chiffres cités par l'auteur ont une récile importance puisque les rendements, de premier jet en alcool bon goût obtenus par l'adoption du nouveau système se trouvent d'un coup portés au double des rendements ordinaires.

Nous rappelons l'attention des distillateurs du Nord sur l'application de cette méthode à la désinfection des flegmes de hatteraves.

BULLETIN DU TRAVAIL

Les Expositions ouvrières

La société industrielle d'Amiens vient La societé industrielle d'Amens vient de publier le compte rendu de la première « Exposition ouvrlère » organisée par elle et dont les résultats utiles ont dépassé, parait-il, les espérances des fondateurs.

fondateurs.

Cette exposition, qui deviendra annuelle, avait pour but de donner de la publicité et, par là, des encouragements au modestes travailleurs de l'Industrie en général et distribuer à chacun sa part de rennommée suivant le mérite de son œuvre. »

de rennommée suivant le mérite de son ceuvre. »

Cette création de la Société industrielle d'Amiens a fait naître, dans la classe ouvrière, toujours d'après le rapport que nous avons sous les yeux, l'amour du progrès, chose devenue « si impérieusement utile en présence de la concurrence étrangère. »

La chambre syndicale des ouvriers couvreurs de Lille et des environs a dé-cide de coatinuer la mise en interdit des maisons suivantes : MM. Labbé, Marchand et Noé.

ROUBAIX-TOURCOING et le Nord de la France

Con annonce la mort de M. l'abbé Pou-let, curé d'Artres, décédé à l'âge de cin-quante-deux ans. M. l'abbé Poulet avait été professeur au collège de Marcq-en-Barceul et vicaire à Bouchain.

UN FRAUDEUR NOYÉ - Nous avons ra-

avec ses parents, au hameau des Trois-Ponts à Roubaix. Voici comment les faits se sont passés, d'après la déposition des douaniers:

ronts à Houdaix. Voici comment les faits as sont passés, d'après la déposition des douaniers:

Vers quatre heures du soir, la veille de l'accident, le brigadier de douane Langlet et l'employé Demory, aperçurent deux fraudeurs qui traversaient le territoire de Leers et qui revenaient de la frontière belge. Langlet et son camarade, les voyant fuir à l'aspect de l'uniforme n'eurent plus de doute et se mirent a leur poursuite.

Les fraudeurs arrivèrent bientôts sur les berds du canal et plutôt que de se rendre, se précipitèrent dans l'eau esperant échapper ainsi à l'arrestation qui les menaçait. Les douaniers survinrent à temps pour repêcher à l'aide d'une corde l'un des deux fuyards qui appelait au secours et qui allait disparaitre. Ils le ramenèrent et s'assurérent de sa personne. Quant à l'autre, il avait coulé à fond et, malgré pleurs recherches, ils ne purent le retrouver. Ce ne fut que le lendemain matin qu'il pût être repèché.

Son père vint le reconnaître et déclara que le malheureux refusait depuis long-temps de travailler et qu'il vivait dans un état presque continuel de vagabendage. Il ne portait sur lui que 2 kilog. 1/2 de tabac étranger.

Hier, vers 3 heures, on a retiré du caral de Roubaix, à proximité du pont du Sartel, le cadavre du sieur Alphonse

mal de Roubaix, à proximité du pont du Sartel, le cadavre du sieur Alphonse Wilfart, âgè de 40 ans, cabaretier, rue Wilfart, agé de 40 ans, cabaretier, rue Dampierre. Il résulte de l'enquête à laquelle on s'est livré que ce malheureux avait passé la soirée du jour précédent dans l'estaminet de M. Duthoit, éclusier, au Sartel, et qu'en sortant, vers 3 heures, irompé sans doute par l'obscurité, il se sera dirigé vers le canal au lieu de s'engager sur le nant.

Cet infortuné laisse une veuve et 5 en

Il arrive parfois que, chassé par son maître, un chien, un chat, cherche un abri de maison en maison, jusqu'à ce qu'une âme compatissante prenne pitié de l'abandonné.

Ce n'est ni un chien ni un chat, que M. Lecat a va rentrér chez lui, aujourd'hui mais un jeune cheval de 7 à 8 mois, qui errait dans la rue du Parc, en quête d'un domicile. On recherche le propriétaire de l'ani-

Le second individu arrêté, relative-ment au meurtre de la rue du Chêne Hou-pline à Tourcoing, Charles Kindt a été relaxé hier. Malgré toute l'énergie que la police déploie dans la recherche du meurtrier,

depiole dans la recherche du meurtrier, les résultats restent négatifs.

Kindt a démontré jusqu'à l'évidence sa non-culpabilité, malgré Vanacker et Himpers qui déclarent le reconnaître.

On croit être cependant aujourd'hui sur une piste ser euse.

Une jeune fille, Flore Beneît, agée de Sans, demeurant chez ses parents au Pont-de-Neuville (banlieue|do Tourcoing), a été victime d'une tentative de viol en pleine rue de la Malcense, h er vers midi. Le crime n'a pu être perpètré. La rue moins passante à cette heure, n'est heureusement pas resté un seul instant solitaire. aire. L'auteur de cette tentative criminelle

L'auteur de cette tentaire criminente est un tisserand nommé Heari Ovaert, agé de 18 ans. Il habite Mouscron.

Ovaert avait rencontré dans la rue du Haze, la fillette qui s'en retournait chez ses parents. Comme ils se connaissaient quelque peu, ils avaient lié convargation.

versation.

Flore a reçu des coups de poing sur le visage au cours de la résistance, qu'elle a opposée au misérable.

a opposée au misérable.

Un vol audacieux:
Hier, dans la soirée, un domestique au service de la maisoir Holden de Croix, nommé Pierre Copart, amenait chez M. Grau, négociant, rue Dervaux, à Tourcoing, un chargement de laine, qui avait préalablement passé au Conditionnement. En déchargeant les balles, le domestique découvrit qu'une d'elles avait été éventrée; on en avait retiré une certaine quantité de matière d'une valeur de 89 francs environ.

Le vol a du être commis dans le parcours du Conditionnement à la rue de la

cours du Conditionnement à la rue de la Cloche, passages peu fréquentés, propices à une aventure de ce genre. Cas sortes de vois ne sont pas rares. C'est aux conducteurs à faire bonne

dans la journée d'hier, au Blanc-Seau deux mendiantes nommées Camille Le-febvre, âgée de 49 ans, et Julie Desquer-

neo re, agee de 49 ans, et Julie Desquer-me, agée de 60 ans.

La fameuse troupe Japonaise-Brési-lienne qui obtient actuellement à Rou-baix, le plus brillant succès, viendra donner des représentations à Tourcoing samedi et dimanche prochains.

Encore un accident dû à l'imprudence de la victime. Hier, dans la fabrique de tuiles de M. Agache, à Hem, un jeune ou-vrier, J. Houstraie, eut l'imprudence de vouloir retirer à la marche un crochet qu'il avait introduit dans les engrenages du malaxeur, eut le pouce et l'index broyés.

broyés.

L'annés dernière, à pareille époque, un
L'annés dernière de son impruouvrier, également victime de son impru-dence, a eu te bras broyé à peu près dans les mêmes circonstances

ART. - On nous demande d'annonces que l'Exposition Internationale d'Art In-dustriel sera ouverte au Palais Rameau, le 15 mars 1882; elle sera clese le 1er

Les personnes qui désirent prendre part à cette Exposition, peuvent s'adresser, dès à présent, au secrétariat de la com-mission organisatrice, à l'alôtel-de-Ville.

On lit dans le Mémoriel de Lille:

LE DANGER D'INCENDIE AU GRAND-THÉA-TRE. — Nous demandions hier quelles étaient les mesures prises par l'administration en vue de prévenir les dangers d'incendie au Grand-Théâtre et nous ajoutions qu'ilétait à notre connaissance que la commission ad hoc, nommée au cours de l'été, avait depuis longtemps déjà déposé son rapport.

Nous sommes heureux de constater aujourd'hui, par un commencement d'exécution, que nos observations ont été entendues. Dans la journée de mardi en effet, si nos reuseignements sont exacts, une commission du Conseil municipal s'est occupée de la question et a visité le théâtre et ses dépendances.

Nos lecteurs seront satisfaits d'apprendre que l'administration municipale soucieuse de la sécurité publique s'occupe ainsi des moyens à prendre pour l'assurer.

Nous ne pouvons que féliciter nos gou-

rer.

Nous ne pouvons que féliciter nos gouvernants de leur beane volenté : tout le monde à Lille ratifiera ce que nous venons d'en dire ici.

B.

Société de Géographie de Lille. — Demain, jeudi, 15 décembre, à 8 heures 19. du soir, dans les salons de la Société, M. Guillot traitera de l'Inde Française.

Deux des lots restants de la loterie des arts viennent d'être réclamés: le beau tableau de Ravel, l'Artiste malade, est agané par M. Baggio, avocat, membre du Conseil municipal; et un Evantail, de Mile Jeanne Colas, par M. le capitaine de Cléricq, aide de camp du général Lefebvre.

L'avant projet du canal de l'Escaut à la Meuse, vient, après quelques modifications, d'être adepté par le Conseil général des pents et chaussées. Incessamment, il sera présenté aux Chambres, et nous espérons que nos députés sauront le faire voter sans retard.

Il y a deux jours, un jeune homme très bien m.is, se présentait au manège civil, à l'Esplanade, à Lille, se disait envoyé par M. D..., un de nos plus riches et de nos plus honorables concitoyens, et demandait un cheval pour quelques heures. Le directeur, n'ayant aucun soupçon, acquiesça avec empressent à ce desir, mais ce cavalier ne revint plus. On s'informa chez M. D..., qui déclara n'avoir envoyé personne au manège. Le même jour, plusieurs bourreliers de la ville furent victimes du même escrec. L'un de ces commerçants l'aperçuit

EFFONDREMENT.— Hier matin, la voûte d'une fosse établie dans le couloir d'une meison rue Mahieu, à Lille, s'est effondrée. Les locataires sont nombreux dans la maison, et ils ne purent regagner leur logis que vers midi.

Il paraît que le propriétaire était prévenu depuis longtemps, mais qu'il ajournait toujours les réparations.

Un voleur Emérite. — La police de sûreté de Lille vient d'opérer une très imrortante capture.
Depuis longtemps déjà des plaintes nombreuses arrivaient à la police contre un voleur insaisissable qui, de ci de là, chez les marchands d'étoffes, comme dans les maisons en construction et même, une nuit, dans les locaux de l'Institut Industriel, s'introduisait, et faisait razzia de tout : pièces de calicot, de coulti, bi-

ETRANGERS DE PASSAGE A ROUBAIX — M. Taylor, de Londres; M. Douin, de Novers; M. rton, de Loudres; Perin, de Montdider; Gamet, de Boauvais; J. Ode, de Carpen-

SPÉCIALITÉ DE CURAÇÃO LIQUEURS SURFINES et SIROPS
GESQUIER BOUISSET, 5, place 5t-Martin, Life
Se délier des imitations, extree la marque de
hône des déliers des imitations, extree la marque de
hône Medeilles 2 Medeille Exposition Persis 1878, Medeille vermeil
Reposition des Sciences appliquées à l'Industrie, Parie 1879.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du marti 13 décembre §1881.

Contrefaçons de machines. — La place réservée entre la « Barre » et l'estrade où siège le Tribunal, est occupée aujourd'hui, non plus par la seule machine à façonner des busettes dont nous parlions l'autre jour, mais par deux autres machines de même nature. Ou du moins ayant une même destination, la confection de ces petits cônes de papier enroulé servent à la filature.

L'affaire en contrefaçon, qui a nécessité ce déploiement de rouages, de ressorts, de pédales, faisant ressembler momentenément cette partie du prétoire a un atelier de constructeur-mécanicien, est intentée par M. Schophauser de Reims, croyons-nous, à MM. Meyer et Heistein. Il s'agit de savoir si ces derniers ont imité, perfectionné, ou tout simplement trouvé une nouveile machine à busettes. Grand débat et inspection repétée des machines. M' Delemer, occupe, pour parler le langage de céans, pour M. Schophauser, le démandeur; M' Trèvenin, pour MM. Meyer et Heistein, les défendeurs. C'est la troisième audience consacrée à cette cause et on croit que les plaidoiries ne serent pas terminées aujourd'hui.

Au cours de la discussaion, est revenu souvent un nom qui a eu, il y a dix-sept ans, un retentissement sinistre dans l'Europe entière, Tropmann. Il paraît qu'il y a quelque part un inventeur de machines de ce nom, et les avocats en invoquaient même l'autorité pour fortifier chacun as cause.

Coups et blessures.— Mercredi dernier, le fau-

cats en involucient memor tatter pour terifier chacun sa cause.

Coups et blessures.— Mercredi dernier, le faubourg de Fiv.s a été attristé par une scène violente, occasionnée par l'ivresse.

Un nommé Emile Balanck, ouvrier mécanicien, avait fêté largement la Saint-Eloi, trop largement même, car depuis la veille, il se trouvait dans un état de surexcitation prononcée. Aussi, rencontrant les époux Lagneau, commerçants du quarrier, leur cherchat-til chicane, comme on dit, a propos de bottes.

ghean, commercata que de control de la propos de bottes.

Des injures, il passa bientôt aux coups et, s'armant d'une pelle à charbon, il en frapta mne Lagneau qui fut blessee. Le furieux, désarmé par un témoin, saisit un couteau et M. Lagneau fut atteint, mais légèrement, à son tour. Balanck fut arrêté et, hier, devant le tribunal correctionnel, il a dit, pour sa défense, qu'il s'était pour sur disputé avec les époux Lagneau, qu'il le croyait bien, parce qu'on le lui affirmait, mais qu'il ne se souve nait absolument de rien, tant ses libations avaient ce jour-là obscurci son intellect. Ces raisons-là sont fort mauvaises, et comme l'inculpé est signalé comme assez querelleur après boire, le tribunal lui inflige trois mois de prison et les frais, pour lui servir de leçon de tempérance et de modération.

Cois Poulain, agé de 36 ans environ, occupé à l'usine, venait d'eniever une lampe lorsque sa manche fut accrochée par une machine; le bras fut entrainé, broyé et désarticulé.

Aux cris pousses par la victime, on s'empressa de la secontre et de la transporter à l'infirmerie.

Son état est grave. On croît que l'amputation du bras sera nécessaire.

tion du bras sera nécessaire.

— Valenciennes. — M. Raphael Loiseau, un de nos concitoyens, élève de l'École des Beaux-Arts, vient d'obtemic une première mention au concours d'architecture, sur projet rendu. Le sujet était : Un hôtel me serrais irregulier.

irrégulier.

ANDRESSELLES. — Un terribe accident vient de jeter la consternation dans cette commune qui a été si cruellement éprouvée déja par le dernier sinistre maritime.

Sept hommes étaient occupés à renflour leur bateau à la marée, lorsqu'une vague les enleva tous les sept.

Le patron du bateau, M. Lengagne, est parvenu à sauver quatre de ses hommes, mais malheureusement les trois autres ent péri.

Deux de ces infortunés sont agés de 13 à 19 ans, le troisième est un père de famille qui laisse deux orphelins en bas-age.

— Saint-Pol. — Vendredi, le Petit Artésien

ans, le troisieme est un pere de l'amine qui laisse deux orphellis en bas-âge.

— SAINT-POL. — Vendredi, le Petit Artésien avait à comparaitre devant le tribunal correctionnel pour répondre à une poursuite que lui internait M. le docteur Planque.

L'afaire devait être appelée au commencement de septembre, une irrégularité dans l'assignation faite par l'huissier fut cause de la remise de l'affaire. Le Petit Artésien en triompha, joyeux d'avoir donné une leçon de droit à M. Planque.

Une nouvelle assignation fut lancée.

L'affaire était donc appelée vendredi.

Le gérant du Petit Artésien ent bon de ne pas se déranger, et se contenta ne se faire représenter par un avoué.

Me Hochart, avocat de M. Planque, infligea une bonne leçon de droit au Petit Artésien et à son avocat, et lui montra que la loi même invoquée si pompeusement par le Petit Artésien et tes en esptembre lui faisait un devoir de comparaître en personne

dans l'Acesir du Pas-de-Cales.

HESDNI-L'ABBÉ — Trois e fiants de 12 à 14
ans gardaient les vaches près de la Liane à
Hesdin-l'Abbé. Pour faire comme les hommes,
ils curent l'idée d'aller acheter de l'eau-de-vie
au cabaret le plus voisin. Une fois ivre, l'un'd'eux tombaivre-mort sur la berge de la Liane.
Un faux mouvement a fait tomber le malhereux à l'eau. On n'a pas encore retrouvé son
cadavre.

cadavre.

— Boulogne-sur-Mer. — Hier, à l'audience de simple police, a été rendu le jugement acquittant M. Aigre, chargé, pour le journal l'Impartial, de la chronique théâtrale.

M. Aigre ayant pénétré dans les coulisses avait été l'objet d'un procès-verbal, dressé par M. Faye, commissaire de police.

Ce jugement, fortement motivé, a été rendu par M. Picard, juge-de-Paix, oncien avoué à Paris, homme versé dans la pratique des affaires et les questions juridiques.

Etat-Civil de Roubaiz.

Etat-Civilde Wattrelos Déglarations de naissances du 4 décemb. — Jules Houtekint, Ploys. — Du 5. — Arthur Lepoutre, Cretinier. — Du 6. — Flore Debau-dringhien, Cretinier. — Du 7. — Clara Lejeune, Nouveau Monde. — Du 8. — Florimond Le-

Nouveau Monde. — Du 8. — Florimond Lecomte, Labourreur.

Disclarations de décès du 4 décemb. — Alfred Dupont, 19 jours, Martinoire. — Henri Vanoverberghe, 23 ans. 2 mois, époulemand, Nouveau Monde. — Du 5. — Marie Fontaine, 5 ans, 11 mois, Sapin vert. — Du 7. — Jules Houtekint, 3 jours, Plouys. — Augustine Vandoosselaëre, 73 ans, 3 mois, sans profession, Baillerie. — Julien Prut, 1 mois, Cretinier. — Du 10. — Marie Deruyter, I mois, Cretinier. — Prosper Duthoit, 62 ans, 7 mois, tisserand, Cretinier. — Laure Duthoit, 4 ans, 7 mois, Cretinier.

CHRONIQUE

OU EST L'EXÉCUTIF ? QUESTION DU JOUR

censé présider.

On attend que le président veuille bien ouvrir la séance Mais M. Grévy ne soufile mot : il est comme plongé dans les nuages. Les ministres se regardent avec embarras. Le silence est général, beaucoup plus général que l'ex-ministre de la guerre. Cinq minutes s'écoulent . enfin M. Gambetta s'agite, tousse bruyamment et fait de la contra de la caste de M. Grávy.

M. Grévy. — La parole est à M. le président du conseil. M. GRÉVY. — La parole est à M. le président du conseil.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL (continuant) — Un débat que j'oserai qualifier d'anti-constitutionnel, s'est élevé ces jours derniers dans une certaine presse. On a osé prétendre, — même dans un journal qu'on dit être le mien — que moi..., moi, simple président du conseil, j'étais le chef du pouvoir exécutif. Il y a là une équivoque que je tiens à dissiper. C'est pourquoi, Messieurs, j'ai cru devoir conseiller à l'initiative de M. le président de la République de vouloir bien couvoquer en conseil selennel, les ministres qu'il a choisis, et de profiter de la circonstance: 1º pour entendre d'abord de la bouche de chaque ministre le compte-rendu des travaux accomplis jusqu'à ce jour; 2º pour indiquer aux ministres ses très humbles serviteurs, les voies qu'ils auront à suivre dans l'avenir.

Après quelques observations de MM Mar-gaine et Langlois, sur les travaux du génie, le projet est adopté par 465 voix contre 5.

AU BINISTERD DE LA MARINE
La Chambre adopte, à l'unanimité, le projet
de loi pertant ouverture au ministre de la marine, au tite du buéget des des la crédits manufant à 43,748,000 fr. et le Projet de loi
portants 4- annulation, au buéget de loi
portants 4- annulation, au buéget montant à
8 millions 253,643 fr. et concernant le ministère de la marine; 2- report des mêmes crédits
au buéget ordinaire du même exércice.

Une impertante modification va être apportée par la Compagnie des chemins de fer du Nord au service des trains de voyageurs entre Rouen, Clères et Amiens par la création d'une nouvelle correspondance entre le Hàvre et Lille (vià Clères et Amiens).

Cette correspondance sera créée à partir du lundi 19 décembre courant, au moyen des trains omnibus 24,0131 et 0136 partant: le premier, de Rouen, à 8 h. 53 m. du matin; le second, du Hàvre, à 6 h. 52 m. du matin, et le treisème, de Montérolier-Buchy pour le Hàvre, à 9 h. 48 m., du matin.

Il y a deux jours, un jeune homme trè

L'un de ces commerçants l'aperçut avant-hier dans la Salle des Pas-Perdus de la Gare. Il courut chercher un sergent de ville, mais quand ils ravinrent à deux, l'escroc avait disparu.

Industriel, s'introdusait, et faisait razzia de tout: pièces de calicot, de coutil, bidons de peintre, instruments de physiques, tout lui était bon.

Lundi matin, deux agents passant rae des Robleds, aperçurent un individu qui poussait devant lui une charrette pleine d'outils, de pièces de toiles, en un mot d'une grande partie des objets dont la disparition avait été signalée.

Ils suivirent cet homme pendant quelque temps jusqu'à ce que, arrivés devant la poste de police du 4e arrondissement, ils l'arrétérent.

L'individu a fait des aveux complets; c'est un nommé Henri Catoire, peintre, agé de 23 ans, domicilié rue du Poids.

Il a déclaré ne point avoir de complices.

Audience du mardi 13 décembre \$1881.

e machines de ce nom, et les avo-oquaient même l'autorité pour for-n sa cause.

de temperance et de moderation.

— Doual. — M. Verlinden, d'Anvers, auteur de l'Autei du Rosaire et de la chaire de Notre-Dame, a Deuai, vient de terminer, à Saint-Jacques, la pose du menument funebre destine à perrétuer, dans cette église, la mémoire de Mer Bataille, evêque d'Amiens, de Consument est adorsé au maître-autei de Saint-Jacques. Il figure une serte de parallèlegramme, divisé en trois sections. Dans celle du centre se détache un médallon en membre blanc, représentant les traits de Mer Bataille et surmonlant une inscription la figure. Betaille et surmonlant une inscription la figure de l'est de les surmonlant une inscription la figure de l'est de l'e

simen septembre in lansact un devon comparaitre en personne.

Le tribunal sanctionna la thèse de M' Hochart, et le Petit Artésien fit condamné à 50 francs d'amende et aux der ns, et, en outre de dommages-intèrets à l'intertion du jugement dans le Paris-Nord, das le Petit Nord, dans l'Avenir du Pas-de-Calas.

DEGLARATIONS DE MAISSANGES du 13 décem.—
Adolphe Damerval, boulevard de Strasbourg,
maisons Demartel. — Julia Deireux, aux 3
Ponts, maisons Lebrun, près le Sartel. — Jean
Waes, rue Vaucansen, cour Vandenhende —
Charles Fack, rue Beaurewaert, coar Duforest,
2. — Louise Dewulf, rue Jacquart, 71. — Henri
Dufermont, rue d'Alma, 54. — Marie Daxbeck,
sentier du Ballon, maisons Sadousty. — Marceau
Catrice, sentier du Ballon, maisons Lermite. —
Maria Lalleman, rue de la Basse-Masure, 30. —
Flore Cornil, rue de Lannoy, cour Boyavai.

Déclarations de la Basse-Masure, 30. —
Louis Vercauter, 21 jours, rue Meyerbeer, cour
Vanmesnen, 5. — Joséphine Vandewiele, 4
mois, rue des Louhues-Haies, cour St Joseph.—
Léon Menrice, 23 ans, tisserand, rue Petrot, 6.
— Rosalie Vasseur, 71 ans, ménagère, HôtelDieu. — Kekaert, présenté sans vie, rue Stéphenson, cour Debrabant. — Marie Dewilde, 7
mois, ruelle de la Planche trouée, cour Florin, 14.

retinier. Mariage du 10. – Henri Delgatte, 43 ans, mployé au chemin de fer, et Marie Hantson,

DECLARATIONS DE NAISSANGES du 5 décem.—
Henri Wacquenaire, grand Plaisir. — Henri Lepère, rue de Bourgone. — Sidonie Lecomte, rue de la Cité.— Paul Lebrun, au Cœur Joyeux. — François Grisagelle, rue du Tilleul. — Jules Demarque, Marilère.

Du 6. — Ernest Rousse, Risquons Teut. — Palmyre Agache, rue de Gand. — Eudoxie Noppe, rue St Jacques.

DECLARATIONS DE BEGES DV 5 décemb. — Henri Leclercq. 24 ans, 9 mois, chemin des Mottes. — Arthur Vienne, 25 jours, rue du Chien fidèle. — Hortense Paia, 31 ans, 8 mois, chemin des Mottes. — Julien Vandepoorte, 1 mois, au Chopet — Marie Deltour, 1 an. 5 mois, rue du Moulin. — Scholastique Lesaffre, 70 ans, 3 mois, Hoptial général.

Du 6. — Jean-Baptiste Dalle, 4 ans, 3 mois, rued Paisir

Du 6. — Jean-Baptiste Dalle, 4 ans, 3 mois, grand Plaisir. — Jean Vandenbogaerde, 43 ans, 8 mois, Hôpital civil. — Henri Montagne, 37 ans, 9 mois, rue du Tilleul. — Marcelin Marquaille, 25 ans, 4 mois, Blanc Seau. — Marie Neyst, 11 mois, Blauc Seau.

CONVOIS FUNEBRES ET OBITS Vous êtes prie d'assister a l'OBIT SOLENNEL qui sera célébre en l'église SOLENNEL qui sera célébré en l'église, Notre-Dame, de Roubaix, le jeuû 15, jécembre 1881, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme du Révérend Pére EAPHAEL. ancien gardien du Couvent des Récollets a Roubaix, lécédé à Louvain, le 1° décembre 1881.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 15 décembre 1881, à 9-heures 1;2 pour le repos de l'âme de Monsieur Jacques-Joseph LECOURT, ancien marchand de levures, veuf de Dame Catherine DELESCLUSE, décédé à Roubaix, le 17 novembre 1881, dans sa 75° année. — Les personnes qui, par qubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considèrer le présent avis comme en tenant lieu.

Vous êtes aussi prié d'assister à l'OBIT que la Confrérie du Saint-Sacrement fera célébrer le vendredi 16 dadit mois, à 7 heures, en ladite église.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébre

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 15 écembre 1881, à 9 heures 112, pour 1 repos de l'âme de Mudemoiselle Aurélie Sophi DESMA DRYL, décédée à Roubaix, le 1 novembre 1881, dans sa vingt-deuxièm année. Les persennes qui par eubli, n'auraien pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.